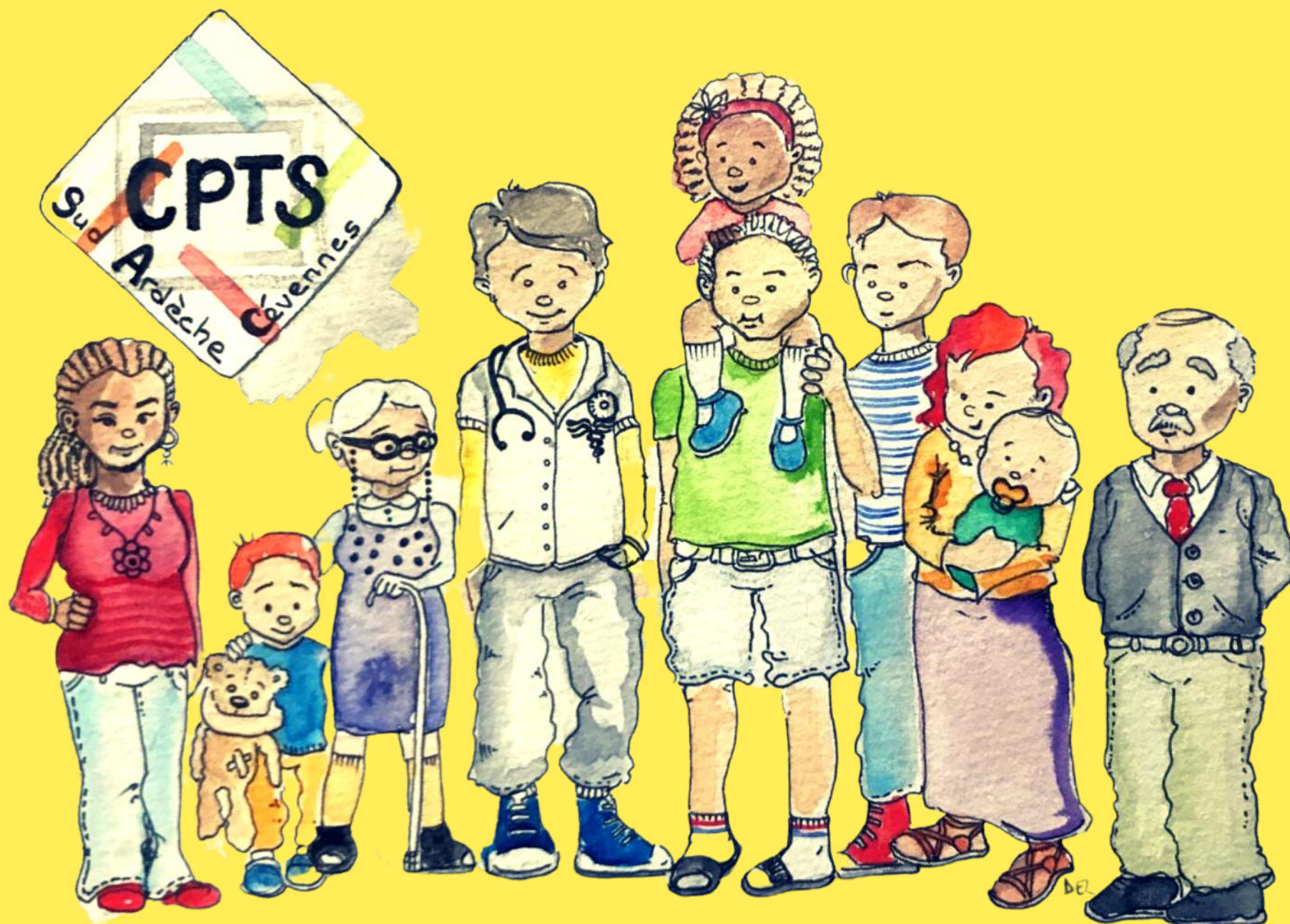


Pour Être
Mieux Soigné
Mieux Remboursé

Je déclare un médecin
traitant pour mes
enfants et moi



Pourquoi déclarer un médecin traitant ?

Il **connait** et gère votre dossier médical
Il vous oriente vers un **spécialiste** en cas de besoin
Il établit le **protocole de soins** que vous suivrez si vous êtes atteint d'une affection de longue durée

Il permet d'avoir une meilleure prise en charge globale de votre santé

De plus vous êtes mieux remboursés !

Remboursement à hauteur de 70% versus 30% si vous n'avez pas de médecin traitant

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) vous aide à trouver votre médecin traitant !

Trouvez votre médecin selon votre situation géographique:

Cabinet Station Médicale
Les Vans
Dr BELKAIIOUS
Dr CAMPAGNA
Dr PELLET
Dr ROBERT
04.75.38.48.48

Cabinet Médical
Les Vans
Dr EVRARD
Dr SALMACIS
04.75.88.49.30

Cabinet Médical
Saint-Paul-Le-Jeune
Dr FAUBRY
04.75.89.89.82

Besoin d'aide ? Contactez nous !



06.80.07.01.28
Uniquement les jeudis
et vendredis



cpts.lesvans@gmail.com